MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes de l'enseignement technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale de l'enseignement et de la recherche** **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **Direction générale de l'enseignement et de la recherche** **Département des affaires transversales**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2024-321** **12/06/2024**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet : Formation "Rencontres nationales de l'innovation pédagogique" sur la thématique "Transitions : diversité des lieux et des ressources pour apprendre" à destination des personnels d'enseignement, d'éducation et de direction des établissements publics et privés ainsi que des agents des DRAAF/DAAF.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Destinataires d'information
Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole CGAAER Inspection de l'enseignement agricole

Résumé : Note d'information sur l'organisation en 2024 d'une formation "Rencontres nationales de l'innovation pédagogique" à l'ENSFEA sur la thématique "Transitions : diversité des lieux et des ressources" pour les personnels d'enseignement, d'éducation et de direction des établissements publics et privés ainsi que pour des agents en DRAAF/DAAF (notamment chargés de mission sur les sujets de l'innovation, du numérique ou de la formation).

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

Depuis 2014, la DGER poursuit l'objectif d'impulser au sein de tout établissement des processus d'innovation pédagogique via un *plan de dynamisation et de valorisation de l'innovation pédagogique.*

L'innovation pédagogique a pour ambition de relancer une réflexion pédagogique collective au sein des établissements pour une meilleure réussite éducative et scolaire, une meilleure orientation ou une meilleure insertion scolaire, sociale et/ou professionnelle des élèves, des apprentis et des stagiaires. L'innovation constitue de ce fait, un axe du pilotage pédagogique de l'établissement, au service des apprenants mais également au bénéfice des enseignants, de leur professionnalisation, de l'amélioration en continu de leur pratique pédagogique.

Dans ce cadre, les **Rencontres nationales de l'innovation pédagogique** initiées à Toulouse en 2015, renouvelées à Dijon en 2017, poursuivies en 2021 à Montpellier (distanciel), **se dérouleront pour la quatrième édition à Toulouse en octobre 2024. Elles porteront sur la thématique suivante : «Transitions : diversité des lieux et des ressources».** Elles visent la professionnalisation des agents et de ce fait, ont le statut d'action de formation.

Cette note de service a pour objectif de présenter cette formation mise en place en octobre 2024.

1.1 Objectifs

Les transitions sont un enjeu majeur, un enjeu d'avenir, un enjeu de société dans de nombreux domaines, agroécologiques, climatiques, numériques mais aussi pédagogiques pour que la communauté éducative s'approprie la complexité des changements à l'œuvre, sache transmettre, développer une réflexion et prendre des décisions raisonnées dans un cadre et un avenir changeants.

Cette formation se donne pour objectifs :

- de rassembler des acteurs de la communauté éducative, enseignants, formateurs, personnels de direction (public et privé), inspecteurs de l'enseignement agricole, personnels des DRAAF/SRFD, DAAF/SFD, responsables du dispositif national d'appui à l'enseignement agricole, enseignants-chercheurs et chercheurs, autour d'une thématique liée à l'innovation pédagogique ;
- de valoriser des initiatives et des expérimentations ;
- de présenter des outils et de partager des questionnements.

1.2 Public cible

Sont conviés à cette action de formation :

- des délégations régionales de l'enseignement agricole public et des DRAAF/DAF établies par les DRAAF en collaboration entre le chef de SRFD et la DRFC et composées d'une part très majoritairement d'enseignants, formateurs et CPE des EPLEFPA et d'autre part de personnels des équipes de direction des EPLEFPA, de personnels du SRFD/SFD ou de la DRAAF/DAF, notamment chargés de mission sur les sujets de l'innovation, du numérique, de la formation ou d'EPA2
- des délégations de l'enseignement agricole privé établies par chaque fédération nationale CNEAP, UNREP et UNMFREO et composées d'une part de représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, d'autre part de trois cadres de chacune des fédérations
- des représentants de la DGER

En annexe 1, un tableau présente la répartition des différentes délégations.

1.3 Programme

Cette action de formation a fait l'objet d'une construction commune par un comité de pilotage composé de représentants des différentes composantes de l'enseignement agricole, de l'inspection de l'enseignement agricole (IEA), de représentants des établissements du dispositif national d'appui (DNA) et des services centraux et déconcentrés de la DGER.

Elle est co-animée par les équipes du DNA et des personnels de l'Enseignement technique agricole, tant public que privé.

Les co-animateurs, coordinateurs et intervenants ne sont pas comptabilisés dans les quotas des délégations.

Le programme de ces journées de formation est le suivant :

	Forme	Points abordés
15/10 Après-midi 14h00-18h00	Plénière+ Travail en parcours	14h00-14h30 Accueil par la direction de l'ENSFEA Introduction par le Directeur général de l'enseignement et de la recherche 14h35-16h00 Conférence sous forme de table ronde avec Laurent VEILLARD, chercheur à l'Institut Agro Dijon, Fanny CHRETIEN, chercheur à l'institut Agro Dijon et Nicolas HERVE, chercheur à l'ENSFEA 16h00-18h00 Atelier 1 de chaque parcours : Réflexion collective sur la problématique
16/10 Matin 08h30-12h00	Travail en parcours + Plénière	8h30-10h30 Atelier 2 de chaque parcours : Ressources 10h30-11h00 Pause 11h00-12h00 Conférence de Cécile RENOUARD, chercheuse, Présidente du Campus de la Transition
16/10 Après-midi 14h00-17h30	Travail en parcours	14h00-17h30 (avec 30 min de pause) Atelier 3 de chaque parcours : Productions
17/10 Matin 08h30-12h00	Plénière	8h30-9h30 Conférence sous forme de table ronde autour du lien sur les complémentarités entre approches techniques et pédagogiques des transitions 9h30-10h00 Pause 10h00-11h30 Table ronde : restitution des experts par parcours avec les grands témoins de ces rencontres nationales de l'innovation pédagogique 11h30-11h45 Clôture

1.4 Présentation des différents parcours

Le thème des rencontres « Transitions : diversité des lieux et des ressources » sera traité au travers de 5 parcours :

- ✓ **Les espaces d'autonomie au bénéfice de l'enseignement des transitions**

Ce parcours s'intéresse à la manière dont les équipes éducatives peuvent s'emparer des espaces d'autonomie qui leur sont proposés pour former aux transitions :

- dans le cadre des référentiels (EIL, MAP, blocs 3 et 4 du tronc commun du bac pro, BTSA semestrialisés, mobilités, éducations à...) offrant aux équipes des espaces de liberté dans l'ingénierie pédagogique ;

- hors des référentiels (écoresponsables, délégués élèves, à l'internat, dans le cadre des ALESA, des temps d'études,...) ;

Il questionnera la cohérence éducative et pédagogique au profit du développement de la pensée critique et du pouvoir d'agir des apprenants.

✓ **L'intelligence artificielle**

L'intelligence artificielle est un enjeu majeur à la croisée des transitions numérique, pédagogique et agroécologique. On prendra le temps de définir le périmètre des outils dont il est question et la manière dont ils fonctionnent. Les IA génératives (y compris IA génératives d'images) seront explorées dans leurs usages pédagogiques.

✓ **Transition : Quelle place pour les apprenants dans les apprentissages ?**

Selon Brousseau, dans le contrat didactique, la place laissée aux apprenants dans les apprentissages est conditionnée par la capacité de l'enseignant-formateur à faire "dévolution". Si on s'intéresse de manière plus large aux apprentissages - c'est à dire à ceux qui seront faits en classe, mais aussi hors de la classe, en période en milieu professionnel, à l'internat, ... - Comment est pensée cette place, laissée aux apprenants par les adultes de la communauté éducative, dans un contexte d'apprentissage des transitions? Qu'est-ce qui est mis en œuvre pour laisser les apprenants prendre leur place? Quelles sont les ressources mobilisées en terme d'activités, de lieux, de temps? En quoi cela interroge-t-il la posture et l'identité professionnelle des adultes?

✓ **Transition agroécologique et climatique : comment accompagner les acteurs ?**

Relativement au thème, c'est en partant du quotidien des établissements au regard des relations en interne et avec un extérieur de proximité et/ou de confrontation, que nous explorerons les questions qui se posent quant aux possibles pour le dessin de futurs désirables... parfois incertains voire contrariés.

En termes d'accompagnement, il s'agit de comprendre et exposer les exigences et freins, ce qui peut initier ou motiver la mise en mouvement. Il s'agit ici d'interroger le « AVEC » : comment fait-on avec l'autre, avec le vivant pour explorer des voies de transition.

Par acteurs parties prenantes des transitions agroécologique et climatique, nous entendons les enseignants/formateurs, les équipes éducatives, les apprenants, les équipes de direction, ainsi que les professionnels et acteurs territoriaux, chacun porteur de ses références sociales.

In fine, c'est d'abord la question de comment organiser la rencontre, le débat comme lieux et opportunités d'apprentissages productifs et constructifs pour tous et chacun, qui nous préoccupera et guidera les travaux des ateliers de ce thème.

✓ **Quelles contributions des pratiques artistiques et culturelles dans l'enseignement des transitions ?**

Dans le contexte de transformation et d'urgence écologique qui est le nôtre, on pourrait se demander que peut apporter la sensibilité artistique. Comme beaucoup d'auteurs l'ont montré, cette crise écosystémique inclut une crise des sensibilités et des représentations. Or les artistes, avec les scientifiques, agissent dans ces deux champs ; ils font subir une révolution à notre regard, nous décentrent en dévoilant ce qui n'est pas vu, pas su, pas entendu...

L'objectif de ce parcours sera donc de comprendre comment des projets pédagogiques s'élaborent à partir du sensible et des imaginaires proposés par des artistes qui questionnent l'anthropocène, et comment des enseignants construisent la place des jeunes dans ces apprentissages. Car travailler notre rapport au monde et au vivant, via des langages artistiques, ne va pas sans interroger les manières de *faire avec* les jeunes, avec leurs imaginaires, avec leurs peurs, leurs espoirs, et leurs esprits créatifs dans un monde en pleine transition.

Les productions par parcours seront diffusées

2. DATE ET LIEU DE FORMATION

La formation se déroulera :

du mardi 15 octobre à 13h30 au jeudi 17 octobre 2024 à 12h00

à l'ENSFEA

2 route de Narbonne 31326 Castanet Tolosan

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 12 juillet 2024

3. MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

3.1 Responsabilité respective des acteurs

3.1.1 L'ENSFEA, support de la formation

A ce titre, elle est chargée :

- de construire la réponse pédagogique en liaison avec l'ensemble des intervenants (autres établissements d'enseignement, DGER, IEA, autres…)
- d'assurer l'organisation matérielle de la formation (réservation et mise à disposition des salles et du matériel nécessaire, reproduction des supports de formation…) et les coûts pédagogiques associés ;
- d'assurer le suivi des inscriptions par listes envoyées par chaque DRAAF/DAF et chaque union nationale fédérative de l'enseignement privé (CNEAP, UNREP, UNMFREO) ;
- de valider les candidatures en tant que structure organisatrice ;
- de transmettre aux participants les courriels d'invitation accompagnés des documents nécessaires ;
- d'informer les participants sur les possibilités de restauration et d'hébergement ;
- d'établir les listes d'émargement et de les faire parvenir aux intervenants ;
- de récupérer les originaux des listes d'émargement remplies ;
- de codifier l'action dans RenoiRH et enregistrer la présence de tous les stagiaires ayant suivi la formation (sur la base des listes d'émargement) des établissements publics ;
- de transmettre aux participants les originaux des attestations de participation ;
- de transmettre à la DGER/DAT un bilan financier, qualitatif et quantitatif de l'action conduite.

3.1.2 Les SRFD et DRFC

Les SRFD sont chargés :

- d'assurer la communication auprès des établissements publics et privés de l'existence de cette action de formation ;
- d'établir les délégations régionales de l'enseignement agricole public et des agents DRAAF/DAF en respectant le volume indiqué dans la répartition prévisionnelle par région jointe en annexe ;

Les DRFC sont chargées :

- de procéder au remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des agents des établissements publics participants.

3.2 Prise en charge des frais engendrés par cette formation

Dans le cadre de cette formation, les repas du 16 octobre (midi et soir) sont pris en charge par l'ENSFEA pour tous les participants.

Les frais de déplacement et de séjour sont à la charge des délégations régionales à la formation continue (programme 215) pour les agents des établissements publics de leur région.

La prise en charge du remboursement de ces frais est à demander, préalablement au déplacement, au délégué régional de la formation continue (DRFC) au sein de la DRAAF dont dépend l'établissement (cf. procédure au 4.1.).

Les frais de déplacement et de séjour des agents des établissements d'enseignement privés ne sont pas pris en charge par les DRAAF.

Les frais de déplacement et de séjour des autres participants sont pris en charge par leur structure.

4. MODALITES PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'ENSFEA peut être joint par courriel, en précisant le nom de la formation « Rencontres nationales de l'innovation pédagogique » à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@ensfea.fr

4.1 Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics (EPLEFPA)

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

4.1.1 Pour les agents disposant d'un code RenoiRH, ***et dont le profil RenoiRH a été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2024***

Chaque SRFD établit la liste nominative des agents des EPLEFPA (enseignants, formateurs, CPE et personnels de direction) selon le volume indiqué dans la répartition prévisionnelle par région (**cf. Annexe 1**) en indiquant impérativement les informations suivantes :
Nom, Prénom, Code RenoiRH agent, Structure, Fonction et adresse électronique.

Cette liste sera transmise par courriel *IMPERATIVEMENT* **avant le 12/07/2024** :

- à l'ENSFEA à nadine.hirtzlin@ensfea.fr et herve.lipp@ensfea.fr
- à la DGER à delphine.prignot@agriculture.gouv.fr et bruno.vocanson@agriculture.gouv.fr

Une fois la liste reçue par l'ENSFEA, un courriel sera envoyé aux inscrits dans lequel un lien leur permettra de choisir leurs priorités de participation pour les parcours.
Suite à leur réponse, une confirmation définitive d'inscription "valant invitation" sera envoyée aux participants accompagnée d'informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

La prise en charge des frais de déplacement n'est pas assurée par l'ENSFEA.

4.1.2 Pour les agents ne disposant pas d'un code RenoiRH, ***ou dont le profil RenoiRH n'a pas été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2024***

L'agent doit :

- télécharger la fiche d'inscription papier (sur https://formco.agriculture.gouv.fr/minscrire/tele-inscription-sur-mon-self-mobile ou **cf. Annexe 2**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF transmet la fiche au DRFC de sa région qui procédera à l'inscription de l'agent.

4.2 Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé et les cadres des fédérations nationales (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

Chaque fédération nationale établit la liste des représentants des personnels des établissements privés, en veillant à inviter majoritairement des personnels d'enseignement et d'éducation selon le volume

indiqué dans la répartition prévisionnelle par structure (**cf. Annexe 1**) ainsi que les cadres de sa fédération en indiquant impérativement les informations suivantes :

Nom, Prénom, Structure, Fonction et adresse électronique.

Cette liste sera transmise par courriel *IMPERATIVEMENT* **avant le 12/07/2024** :

- à l'ENSFEA à nadine.hirtzlin@ensfea.fr et herve.lipp@ensfea.fr
- à la DGER à delphine.prignot@agriculture.gouv.fr et bruno.vocanson@agriculture.gouv.fr

Une fois la liste reçue par l'ENSFEA, un courriel sera envoyé aux inscrits dans lequel un lien leur permettra de choisir leurs priorités de participation pour les pôles.

Suite à leur réponse, une confirmation définitive d'inscription "valant invitation" sera envoyée aux participants accompagnée d'informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

La prise en charge des frais de déplacement n'est pas assurée par l'ENSFEA.

Attention : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements **ne seront pas prises en compte.**

4.3 Modalités d'inscription pour les personnels des DRAAF, de l'administration centrale et autres établissements de droit public / ministères

Chaque structure invitée établit la liste des participants selon le volume indiqué dans la répartition prévisionnelle par région ou structure (**cf. Annexe 1**) en indiquant impérativement les informations suivantes :

Nom, Prénom, Structure, Fonction et adresse électronique.

Cette liste sera transmise par courriel **impérativement avant le 12/07/2024** :

- à l'ENSFEA à nadine.hirtzlin@ensfea.fr et herve.lipp@ensfea.fr
- à la DGER à delphine.prignot@agriculture.gouv.fr et bruno.vocanson@agriculture.gouv.fr

Une fois la liste reçue par l'ENSFEA, un courriel sera envoyé aux inscrits dans lequel un lien leur permettra de choisir leurs priorités de participation pour les pôles.

Suite à leur réponse, une confirmation définitive d'inscription "valant invitation" sera envoyée aux participants accompagnée d'informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

La prise en charge des frais de déplacement n'est pas assurée par l'ENSFEA, mais par leur structure.

Le directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIMÉ

ANNEXE 1

REPARTITION DU NOMBRE MAXIMAL DE PARTICIPANTS

Délégations régionales établies par les DRAAF / DAF	*Enseignants, formateurs, CPE, personnels de direction des EPLEFPA Personnels DRAAF/DAF - SRFD/SFD*
Auvergne-Rhône-Alpes	30
Bourgogne-Franche-Comté	19
Bretagne	10
Centre-Val-de-Loire	12
Corse	2
Grand-Est	19
Guadeloupe	2
Guyane	2
Hauts-de-France	13
Ile-de-France	5
La Réunion	3
Martinique	2
Mayotte	2
Normandie	13
Nouvelle-Aquitaine	31
Nouvelle Calédonie	2
Occitanie	26
Pays-de-la-Loire	12
Polynésie Française	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12
Wallis et Futuna	1
Fédérations de l'enseignement privé	*Personnels d'enseignement et d'éducation + Cadres des fédérations*
CNEAP	27 + 3
UNMFREO	27 + 3
UNREP	12 + 3
Administration centrale / Institutions	*Invités par la DGER, MSA*
DGER	8
Inspection Enseignement Agricole	8
Comité national d'expertise de l'innovation pédagogique	12
Participants du DNA (2 par établissement)	10
Animateurs, coordonnateurs et intervenants et SRFD	70
Conférenciers	7

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Demande d'inscription à une session de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscription indiquées sur le descriptif des actions

Nom : Prénom :

Courriel agent (obligatoire) :

Tel professionnel : Civilité : ☐ Mme ☐ M.

Fonction(s) : Catégorie : ☐ A ☐ B ☐ C

☐ Agent d'AC, D(R)AAF, DDI, EPLEFPA avec matricule RenoIRH [1] ou ☐ Agent d'une autre structure et/ou sans matricule RenoIRH MASA [2]

Matricule RenoIRH MASA : AGR

Structure d'affectation :

Service ou centre :

Courriel institutionnel :

Code stage RenoIRH : Code session RenoIRH :

Libellé :

Structure organisatrice :

N° période	Dates (début – fin)	Lieu (indiquer « à distance » le cas échéant)
1		
2		
3		
4		

Typologie de la demande *(obligatoire)*

☐ T1 – Adaptation immédiate au poste de travail
☐ T2 – Adaptation à l'évolution prévisible des métiers
☐ T3 – Développement ou acquisition de nouvelles compétences
☐ PEC – Préparation aux examens et concours

Cette demande est liée à *(facultatif)*

☐ Un parcours de professionnalisation (PP)
☐ La mobilisation du compte personnel de formation (CPF)

Quelles sont vos attentes et motivations précises par rapport à cette formation *(obligatoire)* ?

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF

Fait à , le Signature

Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.

Avis du supérieur hiérarchique, chef de service ou d'établissement	Visa du RLF (Responsable Local de Formation)	Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission
☐ favorable ☐ défavorable	Nom :	☐ favorable ☐ défavorable
Motif (obligatoire en cas de refus) :	Tél :	Motif (obligatoire en cas de refus) :
Nom :	Courriel (obligatoire) :	Nom :
Signature et cachet :	Signature	Signature et cachet :
Date :	Date :	Date :

1-Les agents d'administration centrale, services déconcentrés et EPLEFPA disposant d'un matricule RenoIRH MASA ont un droit d'accès au Self Mobile Formation. Ils ne doivent utiliser cette fiche que s'ils sont dans l'impossibilité technique de se télé-inscrire et lorsque la date de fin d'inscription est proche. Dans le cas contraire, leur demande sera considérée non valide et rejetée. Ils doivent en parallèle adresser une « Demande d'accès au Self » indiquant nom, prénom et matricule RenoIRH, avec les copies d'écrans des messages d'erreur de connexion à : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr
2-Les agents suivants n'ont actuellement pas de droit d'accès au Self Mobile Formation : agents contractuels sur budget des EPLEFPA, agents des établissements d'enseignement privé et supérieur, des SGCD, des opérateurs et d'autres ministères. Certains ont cependant un matricule RenoIRH.

ANNEXE 3

Listes des délégations régionales à la formation continue du MASA

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	**Elsa TARAGO** elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr Chargé de formation : Francis SABIN Assistante : Laetitia COUVERT (Clermont) Assistant : Patrice Weiss (Lyon)	DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes Site Clermont Tél : 04 73 42 27 76 Tél : 04 73 42 15 06 Site Lyon Tél : 04 78 63 13 39
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	**Sylvaine RODRIGUEZ** sylvaine.rodriguez@agriculture.gouv.fr Assistantes : Françoise PICOT (Besançon) Edith BLONDEL (Dijon)	DRAAF Bourgogne – Franche-Comté Site Besançon : Tél : 03 81 47 75 46 (36) Site Dijon : Tél : 03 80 39 30 82
BRETAGNE	**Eric ROCABOY** eric.rocaboy@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr Assistantes : Laurence GUICHARD et Françoise RAFFRAY	DRAAF Bretagne (Rennes) Tél : 02 99 28 22 04 Tél : 02 99 28 22 85 Tél : 02 99 28 22 80
CENTRE VAL DE LOIRE	**Jean-Michel FRANÇOIS** jean-michel.francois@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Mathilde GUERTIN Assistante : Muriel MICHAUD	DRAAF Centre-Val-de-Loire (Orléans) Tél : 02 38 77 40 24 Tél : 02 38 77 40 27 Tél : 02 38 77 41 96
CORSE	**Véronique BERTOCHE** veronique.bertoche@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr	DRAAF Corse (Ajaccio) Tél : 04 95 51 86 74
GUADELOUPE	**Gabrielle ECHARD-LEBLANC** gabrielle.echard-leblanc@agriculture.gouv.fr Assistante : Marie-Ena BERNOS	DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude) Tél : 05 90 99 09 81 (09 17)
GRAND-EST	**Isabelle CARBONNEAUX** isabelle.carbonneaux@agriculture.gouv.fr formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr Assistantes : Mélanie GAUGE et Yolande SIRIANI Assistante : Brigitte LECORNEY	DRAAF Grand-Est (Châlons) Tél : 03 26 66 20 25 (20 21) Site Strasbourg Tél : 03 69 32 50 67 (56 66)
GUYANE	**Suzie THOMPSON** suzie.thompson@agriculture.gouv.fr formation.DAAF973@agriculture.gouv.fr **Déléguée régionale GRAF** : **Josiane SARANT** josiane.sarant@educagri.fr	DAAF de Guyane (Cayenne) Tél : 05 94 29 70 77 LEGTA de Macouria Tél : 05 94 38 76 26
HAUTS-DE-FRANCE	**Sylvie-Anne REMY** sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr Assistante : Sonia LESAGE (Amiens) Assistante : Nadine DEUWEL (Lille)	DRAAF Hauts-de-France (Amiens) Tél : 03 22 33 55 49 Tél : 03 22 33 55 39 Tél : 03 62 28 40 76

ILE-DE-FRANCE	**X** formation.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr	DRIAAF Ile de France (Paris 15e) Tél :01 82 52 46 46
REGIONS	**DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF**	
MARTINIQUE	**Tania FATIER** tania.fatier@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 97
MAYOTTE	**Nadine FONTAINE** nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr Assistante (par interim) : Josette MUSSARD	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél : 02 69 63 81 37
NORMANDIE	**Danièle LEVARD** daniele.levard@agriculture.gouv.fr formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE (Caen) Assistante : Isabelle GUEGAN (Rouen)	DRAAF Normandie (Caen) Tél : 02 31 24 97 16 Tél : 02 31 24 99 08 Tél : 02 32 18 94 29
	Mickael TRILLAUD drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr	DRAAF Nouvelle Aquitaine (Limoges) Tél : 05 55 12 92 22
	Adjointe au délégué : Sandrine CHATENET	Tél : 05 55 12 92 25
NOUVELLE AQUITAINE	Assistantes : Betty PACHIN et Annick COMBROUZE (Limoges) Catherine CHARLIER(Poitiers) Formco.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr	Tél : 05 55 12 92 73 Tél : 05 55 12 90 34 Tél : 05 49 03 11 23
	Mireille BASSOU mireille.bassou@agriculture.gouv.fr	DRAAF Occitanie (Toulouse) Tél : 05 61 10 61 84
OCCITANIE	Adjointe : Isabelle BABEAU	Tél : 05 61 10 61 18
	Assistantes : Hélène ECHEVARRIA et Elisabeth BREYSSE Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier)	Tél : 05 61 10 62 03 Tél : 05 61 10 62 66 Tél : 04 67 10 19 12
PAYS DE LA LOIRE	**Pierre HERVOUET** pierre.hervouet@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr Assistant : François SOUCHARD Assistante : Françoise CASSARD (Enseignement)	DRAAF Nantes Tél : 02 72 74 70 14 Tél : 02 72 74 70 15
PROVENCE–ALPES– CÔTE D'AZUR	**Florence BRUNIER** florence.brunier@agriculture.gouv.fr formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Christine PASSALACQUA	DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) Site Avignon Tél : 04 90 81 11 27
	Assistantes : Patricia PARAVISINI et Jean-Maxime SAYAH	Site Marseille Tél : 04 13 59 36 33
REUNION	**Elodie SAVIGNAN** elodie.savignan@agriculture.gouv.fr formco.daaf974@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	DRAF de La Réunion (St Denis de La Réunion Tél : 02 62 30 88 53 Tél : 02 62 30 89 47

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations sur le site FORMCO : http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/

